REGISTRE DES ARRÊTES MUNICIPAUX
N° 2022-3638

RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
44 Avenue dumont D'urville

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Arrondissement du Raincy
Canton de Sevran

VILLE DE SEVRAN
(Seine Saint Denis)

Vu les articles L 2521-1 et L 2521-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route et les décrets subséquents,
Vu le Code pénal,

Considérant que les travaux réalisés par la société COLAS pour les travaux de résidentialisation de la résidence de « la Roserais »par la société COLAS nécessitent des livraisons régulières,

Attendu qu'il convient de prendre toutes mesures propres à éviter les accidents ainsi que toutes les précautions à cet égard,

-ARRETE-

ARTICLE 1: Les articles suivants sont applicables du 29 août 2022 au 04 septembre 2023
ARTICLE 2: Une Zone de stationnement et de déchargement des camions d'approvisionnement du chantier sera aménagée sur chaussée au droit du 44 avenue Dumont D'Urville.
ARTICLE 3: Les issues et accès de secours notamment au droit de la barrière pompier devront être dégagées et maintenues libres.
ARTICLE 4: Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sevran dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception, équivaut à une décision implicite de rejet (art.L.411-7 CRPA). Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télé-recours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.
ARTICLE 5: Le présent arrêté sera affiché 48H00 avant tout début d'intervention, dans les rues concernées, par l'entreprise réalisant les travaux.
ARTICLE 6: Ampliation du présent Arrêté en sera adressée à :
* Commissariat de la Police Nationale de Sevran
* Police municipale de Sevran
* Paris Terres d'Envol BP 85 - 93 420 Villepinte
* Brigade des sapeurs pompiers-156 Route de Mitry- 93600 Aulnay sous Bois
* LA COLAS batiment 10 rue Jean Mermoz 78 114 Magny-les -Hameaux

Fait à Sevran le 08 Août 2022

Le Maire

Stéphane BLANCHET

publié le
11 AOUT 2022